



2

B

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233 8 II du Code de commerce et de l'article 223 11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date d'arrêt des informations :

31 août 2020

Nombre total d'actions composant le capital social :

32 320 686

Total brut ⁽¹⁾ des droits de vote :

32 554 776

Total net ⁽²⁾ des droits de vote :

32 533 711

⁽¹⁾ Conformément au deuxième alinéa de l'article 223 11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

⁽²⁾ Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils